

## SALAIRE IMPAYÉ OU EN RETARD, QUE FAIRE ?

Le non-paiement du salaire est catégorisé comme une **infraction pénale**.

### LE PAIEMENT DES SALAIRES SELON LA LOI

Fin du mois concerné ou au début du mois suivant,  
aucune date précise n'est nécessaire.



ou

Selon la convention de l'entreprise mais le délai  
entre deux versements de salaire **ne doit pas excéder  
1 mois**.

### ACCORD DE RETARD SIGNÉ PAR LE SALARIÉ

Malgré l'existence d'une clause de  
possibilité de retard de salaires dans le  
contrat de travail, **le salarié a toujours  
le droit de réclamer son salaire si  
non-respect du délai de 1 mois**.



### LES RECOURS POSSIBLES EN CAS DE NON-PAIEMENT DE SALAIRE

01 Envoi d'une lettre en RAR à  
l'employeur.



Saisine du **Conseil de prud'hommes**  
jusqu'à 3 ans après le non-paiement  
de salaire.

02

03 Procédure de référé prud'homal  
permettant d'obtenir une décision de  
justice exécutoire dans l'immédiat.

### LES PEINES APPLICABLES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DE SALAIRE

➤ Versement de **dommages et intérêts** au salarié



➤ Amende jusqu'à

**2 250 €**

### LES CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LE SALARIÉ ?

La prise d'acte de **rupture**  
**du contrat** de travail



**Poursuite** de l'employeur  
**en justice**

La justice peut prononcer une mise en liquidation et le versement  
des salaires impayés sera pris en charge par l'**Assurance de  
Garantie des Salaires (AGS)** si l'employeur se trouve en **difficulté  
économiques** (procédure collective ou faillite).